

## COMMUNE DE LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

#### Note de présentation du compte administratif 2021

#### 1. La section de fonctionnement

##### 1.1 Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2021

Recettes de fonctionnement	4 824 078,00 €
Dépenses de fonctionnement	- 4 517 180,99 €
Résultats de l'année 2021	<b>306 897,01 €</b>

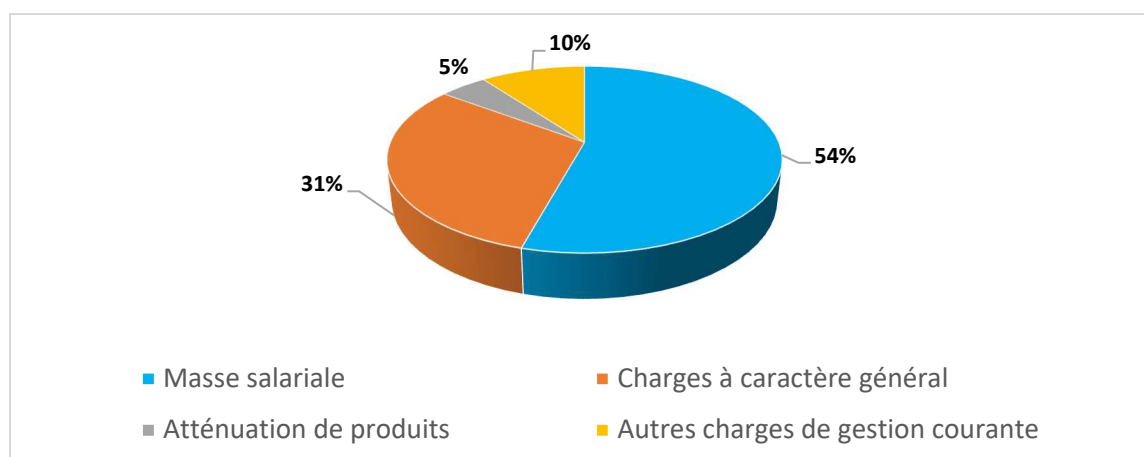
##### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Dans un contexte de crise sanitaire durable, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,31%, soit 297 042€.

La répartition de cette hausse se répartit comme suit :



### a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2021, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 1 197 268 €.

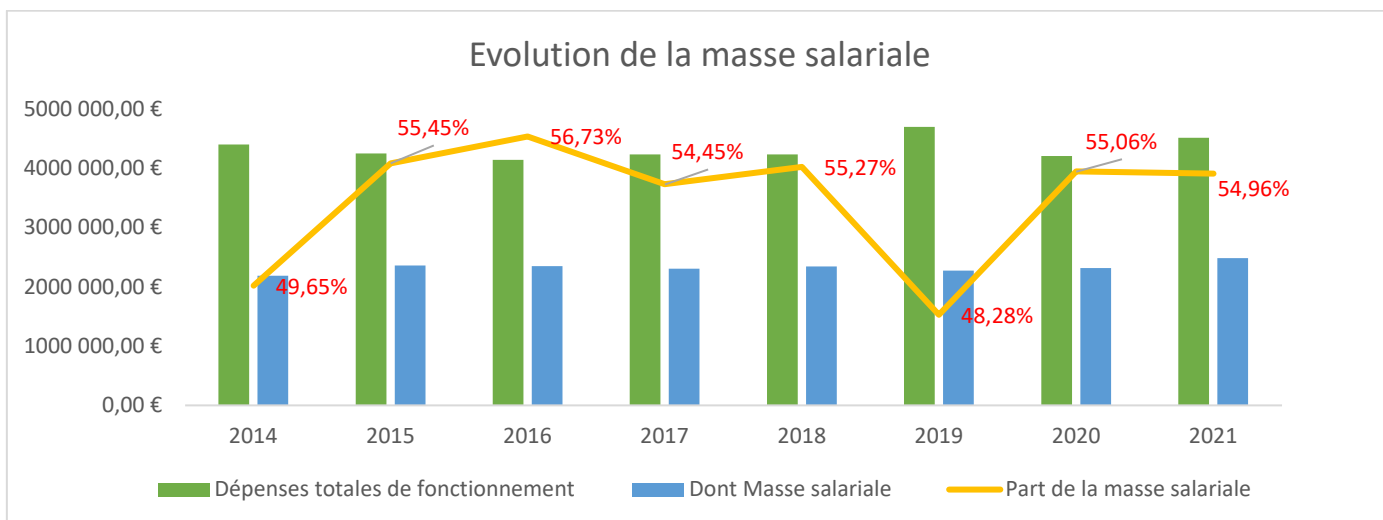
Elles sont inférieures de -130 440 € par rapport au budget prévisionnel. Elles ont cependant augmenté de plus de 93 000 € soit plus de 8% par rapport à 2020.

Les principaux facteurs de cet écart sont :

- ✓ Une augmentation du nombre de repas commandés pour les cantines scolaires de + 49 193 € (en 2020 les confinements et la fermeture des écoles avaient logiquement diminué le nombre de repas) ;
- ✓ + 22 335 € concernant des diagnostics, contrôles, audit ;
- ✓ +19 263 € concernant l'entretien des chaufferies et la fourniture d'énergie.

### b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel ont augmenté de 165 091€ (7,12%) entre 2021 (2 482 445 €) et 2020 (2 317 354 €). Le coût du personnel représente environ 54,96 % des dépenses totales de fonctionnement (55,06% en 2020).



### c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS. Ces charges s'élèvent à 517 568 €.

En 2021, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 218 305 €.

Le tableau ci-dessous indique également les subventions indirectes (locaux, fluides, ménage) versées aux associations (elles sont intégrées dans le chapitre 11) :

Associations	Prestations en nature	Subventions	Global
	196 024,40 €	218 305,00 €	414 329,40 €

### d) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 132 288 €. Elles étaient de 138 442 € en 2020.

### e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles ont concerné en partie les bons de soutien aux commerçants pour un montant de 12 790 €.

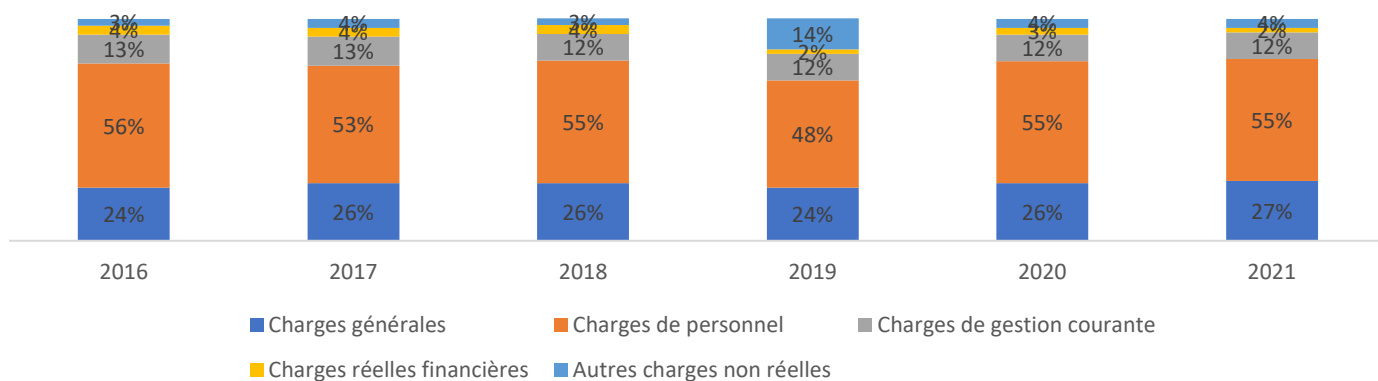
### f) Les dotations aux provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Elles concernent les créances comptables pour les créances douteuses pour un montant de 2 408 €.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Variation
11	Charges à caractère général	1 103 396,28 €	1 197 267,85 €	8,51%
12	Charges de personnel	2 317 353,73 €	2 482 444,89 €	7,12%
14	Atténuation de produits		14 589,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	486 556,84 €	517 567,82 €	6,37%
66	Charges financières	138 441,79 €	132 288,22 €	-4,44%
67	Charges exceptionnelles	16 073,13 €	14 155,86 €	-11,93%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 857,68 €	2 408,00 €	29,62%
<b>Total des dépenses</b>		<b>4 063 679,45 €</b>	<b>4 360 721,64 €</b>	<b>7,31%</b>

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2021

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	180	218	222	241
Charges de personnel	365	449	417	537
Charges de gestion courante	78	102	105	115
Charges réelles financières	20	21	18	22
Charges réelles exceptionnelles	2	9	6	11

## Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

### a) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements des absences des agents contractuels et des écritures concernant les titres- restaurants pour un montant de 56 103,35 € en 2021.

### b) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

D'un montant de 271 226,80 €, les produits proviennent principalement des activités périscolaires (220 828 €).

### c) Les impôts et taxes (chapitre 73)

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 24,08 %

Taxe sur le foncier non bâti : 9,70 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

73 111 – Taxes foncières et d'habitation : 1 076 917 €

Remarque : les compensations de l'Etat au titre des exonérations sont comptabilisées au chapitre 74.

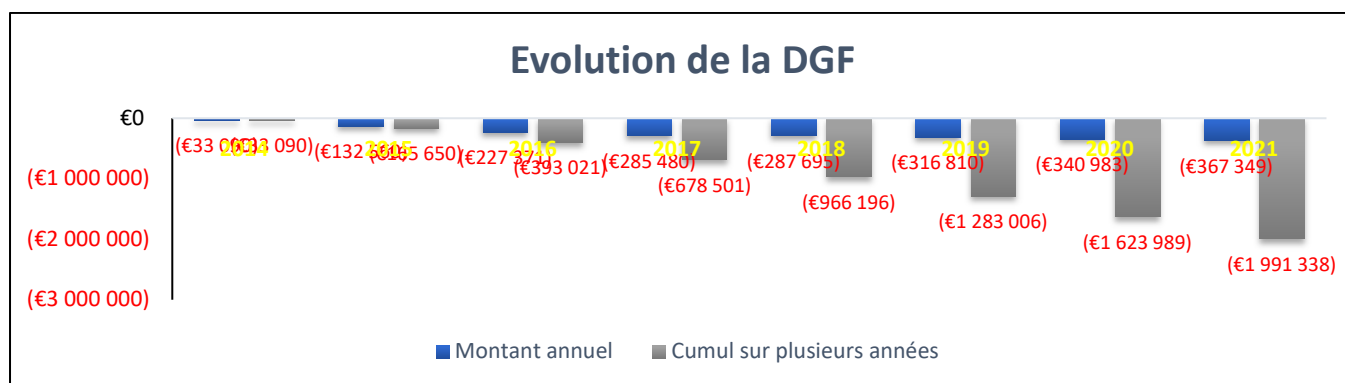
Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la Métropole du Grand Nancy : 1 718 013 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 295 875 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 70 191 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 31 503 €
- La redevance des mines : 11 864 €

### d) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui ne cesse de diminuer depuis 2014 (- 1 991 338 € cumulés).

En 2021 elle a été de 263 676 € soit une baisse de 26 366 € par rapport à 2020.



Le chapitre 74 regroupe également :

- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières : 344 389 €
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 235 658 €
- La dotation de solidarité rurale : 80 186 €
- Autres attributions et participations (mise sous pli, aide à la construction durable) : 38 706 €

**e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2021 est de 77 420 €.

**f) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 130 194 €.

Il correspond principalement aux remboursements des absences des agents titulaires : 117 767 €.

**Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	Variation entre 2020 et 2021
R002	Excédent de fonctionnement reporté	789 399,29 €	1 308 513,82 €	65,76%
13	Atténuation de charges	59 873,40 €	56 103,35 €	-6,30%
70	Produits des services	189 853,15 €	271 226,80 €	42,86%
73	Impôts et taxes	3 300 979,58 €	3 259 972,16 €	-1,24%
74	Dotations et participations	873 153,97 €	965 608,35 €	10,59%
75	Autres produits (dont loyers)	96 865,15 €	89 437,19 €	-7,67%
77	Produits exceptionnels	177 309,41 €	130 194,95 €	-26,57%
78	Reprises sur provisions		1 857,68 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>5 487 433,95 €</b>	<b>6 082 914,30 €</b>	<b>10,85%</b>

En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	488	558	605	774
Dotations et participations	145	262	257	240
Ventes et autres produits courants non financiers	62	73	77	100
Produits réels financiers	0	2	4	3
Produits réels exceptionnels	19	11	9	10

**2. La section d'investissement**

**2.1 Résultat**

**a) Résultats d'investissement pour l'année 2021**

Recettes d'investissement	409 471,50 €
Dépenses d'investissement	- 412 846,23 €
<b>Résultats de l'année 2021</b>	<b>-3 374,73 €</b>

b) Déficit à reporter au budget primitif 2022 : 178 825,43 €

c) Solde des restes à réaliser : -55 953,53 €

## 2.2 Analyse

### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 137 138 € en 2021.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est :

Etablissements	Type d'emprunt	Catégorie d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2021	Montant de l'emprunt initial	Libellé
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2026	144 621,37 €	450 000,00 €	Agrandissement Mairie
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2037	412 138,36 €	600 000,00 €	Agrandissement Mairie
DEXIA Crédit Local	Taux fixes	A	01/10/2037	1 373 793,70 €	2 000 000,00 €	Construction Groupe Scolaire
Caisse d'épargne	Taux fixes	A	25/08/2038	487 921,32 €	675 600,00 €	Construction Groupe Scolaire
Caisse d'épargne	Taux fixes	A	25/12/2038	404 116,29 €	542 700,00 €	Travaux et acquisitions diverses
CAF 54	Taux fixes	A	01/10/2030	25 327,55 €	58 134,37 €	Création SMAPE
				<b>2 847 918,59</b>	<b>4 326 434,37 €</b>	

#### b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

Libellé	Désignation	Imputation comptable	Budget Voté	Réalisé / engagé
Reste à réaliser 2021	Structure Aire de Jeux à La Madeleine	2188	30 000,00 €	30 000,00 €
Reste à réaliser 2021	Travaux remplacement fenêtres - Ecole La Madeleine	2313	19 990,00 €	19 990,00 €
Reste à réaliser 2021	Réfection salle de bain - appt communal	2313	8 326,00 €	9 446,00 €
Mairie	Licences logiciels	2051	15 000 €	12 883,37 €
Mairie	Frais d'acquisition	2138	4 051 €	4 051,00 €
Services techniques	Achat d'un tractopelle d'occasion	2182	35 000,00 €	42 600,00 €
Mairie	Matériel informatique	2183	7 000,00 €	6 942,00 €
Ecoles	Ecrans interactifs	2183	18 210,00 €	18 564,00 €
MJC	Achat 15 tables de réunions	2184	3 500,00 €	3 323,00 €
Mairie	Mobilier	2184	2 000,00 €	844,00 €
Mairie	Mise en place d'une sono	2188	1 200,00 €	3 897,00 €
Village de Noël	Achat chalet	2188		1 290,00 €
Services techniques	Débrousailluse + souffleur	2188	3 000,00 €	2 837,00 €
Ecoles	Aspirateurs, lits, tableau blanc	2188	3 100,00 €	2 148,00 €
Services techniques	Bancs	2188		2 052,00 €
Services techniques	Citerne arrosage	2188	6 000,00 €	4 544,00 €
Mairie	Isoloirs élections	2188	2 500,00 €	2 538,00 €
Services techniques	Illuminations	2188	8 000,00 €	5 340,00 €
Mairie	Changement de la climatisation	2313	30 000,00 €	31 200,00 €
Groupe Scolaire La Madeleine	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	2 500,00 €	3 137,00 €
Maison des associations	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	1 873,00 €
Parc Fénel	Travaux enrobé marché	2313		8 340,00 €
Salle des fêtes	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	1 411,00 €
MJC	Pose d'un système de vidéo surveillance	2313	3 000,00 €	3 430,00 €
Halte-Garderie	Solde maîtrise d'œuvre	2313		541,08 €
Bâtiments Divers	Renouvellement 20 extincteurs (sur 10 ans)	21568	2 000,00 €	1 559,04 €
Services techniques	Perche Taille-haies	21578	1 000,00 €	706,64 €
		<b>TOTAL</b>	<b>211 377,00 €</b>	<b>225 487,13 €</b>

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 409 471,50 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 253 012,15 €**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 218 387,95 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Etat (DETR) et qui concernent la réhabilitation de la salles des sports.
  - Du FCTVA pour 33 204,20 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 156 459,35 €

### 3. Synthèse : CAF Nette

